

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achilles-Cartier
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 14 avril 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257231008

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 11 209 752 \$, taxes incluses (contrat : 9 990 000 \$ + contingences : 999 000 \$ + incidences : 220 752 \$) - Appel d'offres public 519505 (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Charbonneau
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257231008

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 11 209 752 \$, taxes incluses (contrat : 9 990 000 \$ + contingences : 999 000 \$ + incidences : 220 752 \$) - Appel d'offres public 519505 (3 soumissionnaires)

À sa séance du 26 mars 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 2 avril 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux, ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Les travaux de réhabilitation de

conduites d'eau par la technique de chemisage proposés par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau (SE) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment la rapidité dans la réalisation des travaux, la réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes, la rapidité de la remise en état des lieux et la réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation, ce qui est avantageux dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau.

Les travaux du présent contrat auront lieu dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Rosemont- La Petite-Patrie et Villieray- Saint-Michel- Parc-Extension et consistent, sans s'y limiter : à la réhabilitation d'une longueur d'environ 4,4 km de conduites d'eau secondaires; au remplacement d'environ 220 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section publique; au remplacement d'environ 65 branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la section privée. Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée, et ce, conformément au règlement 20-030.

L'appel d'offres pour ces travaux a été publié du 20 janvier au 27 février 2025. Durant cette période de 37 jours, quatre addendas ont été publiés, dont trois ayant eu des impacts sur l'estimation. Les addendas concernaient notamment des précisions de quantité au bordereau, le report de la date d'ouverture et des précisions de la durée de réalisation maximale sur rue. Parmi les quatre preneurs de cahier de charges, trois ont déposé des soumissions. Foraction inc. a présenté la meilleure offre avec un prix de 24,57 % en deçà de l'estimation, réalisée par une firme externe. Les écarts de prix les plus importants entre l'estimation et les soumissionnaires se trouvent dans les articles suivants : réseau d'alimentation temporaire ; branchement d'eau de 50 mm et moins par torpillage ou tirage sur conduite existante ; trottoir monolithique en béton ; réfection de coupe- chaussée mixte avec trafic lourd et remplacement d'une bouche à clé de branchement. Selon les invités, ces écarts résultent, de façon générale, d'une concurrence agressive pour remplir les carnets de commande des entrepreneurs, lesquels connaissent le nombre de projets de réhabilitation d'aqueduc planifiés cette année. Les invités informent la Commission que la Ville souhaite faire des vérifications pendant la période estivale afin d'ajuster et de préciser ses estimations futures.

À l'issue de la présentation, les commissaires souhaitent s'assurer que des analyses d'impact et des mesures de mitigation ont été évaluées en amont de l'octroi du contrat, qui touchera à plusieurs secteurs déjà affectés par des chantiers. Les commissaires

demandent également si plusieurs chantiers prévus au contrat seront mobilisés au même moment. Les invités précisent que les analyses d'impact sont faites préalablement par l'équipe de Planification intégrée du SIRR, laquelle recueille les besoins des différentes unités et coordonne, par la suite, les séquences de réalisation. Ils confirment aussi que les travaux pourraient être réalisés au même moment selon les balises établies, la volonté de l'entrepreneur et la disponibilité de ses équipes. Les invités rassurent également la Commission à l'effet que les impacts des réhabilitations d'aqueduc sont moindres pour la population comme elles ne nécessitent pas de fermeture de rue. Les travaux ne devraient pas s'échelonner sur une longue période et des personnes responsables de la signalisation de chantiers seront déployées. Les invités insistent cependant pour mentionner, qu'en général, ce type de projet est moins incommode pour la population.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la conception des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257231008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.